

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024**

**ABENTS EXCUSES** : Henri BOUR, Ligéa JASIENIECKA, Guido LAMBERTS  
Danielle SCHNEIDER

**PROCURATIONS** : De Henri BOUR à Christiane ROBERT  
De Guido LAMBERTS à Dany BONNAIRE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Dany BONNAIRE

## **LA SEANCE OUVERTE.**

Le précédent compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **VOIRIE**

### **Dossiers en cours**

- Travaux annuels :  
Chemin du Moulon : goudronnage le 1<sup>er</sup> juillet prochain  
Chemin desservant la propriété Delorme : réfection / gravier en cours  
Quartier Ratavon : goudronnage du secteur de la pompe de relevage  
Abords de l'école : goudronnage 1<sup>ère</sup> semaine de juillet  
Point d'apport volontaire pont de la Vence : goudronnage 1<sup>ère</sup> semaine de juillet
- Aménagement de la sortie de l'Impasse Gory sur la Route d'Aiguebelle (D 203)
- Déclassement du chemin traversant l'accrobranche.
- Déplacement du chemin desservant la propriété de Mr Férioulaud Yohan
- Coupes d'eau de la Calade : un réaménagement sera fait en septembre
- Chemin desservant la propriété de Mr Jallade
- Passage devant l'ancienne ferme Ayme : pose d'un panneau « voie sans issue »
- Déploiement de la Fibre : difficultés non réglées : refaire le point avec Axione (Mme Tortel).  
Contacter notaire pour les 2 parcelles du lotissement Les Roussettes.  
Raccordement de l'Espace Saint-Germain.
- Devis pour le débroussaillage/élagage/abattage d'arbres et évacuation des encombrants de l'entreprise FRIBURGER sur l'ancien Canal pour le passage de l'assainissement collectif – Approuvé à l'unanimité pour un montant de 7600 € HT

## **EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Le chantier de la 1<sup>ère</sup> tranche est terminé et les plans de récolement établis. La réception des travaux aura lieu le 28 juin à 14 h.

Le planning du raccordement à la fibre devra être défini avec Mme Tortel.

2<sup>ème</sup> Tranche Route d'Aiguebelle : une 2<sup>ème</sup> visite sur place pour définition finale du tracé de la conduite a eu lieu le 7 juin en présence de Luc Prothon, du géomètre de Berthouly et de son représentant et de quelques élus.

La convention avec le Monastère d'Aiguebelle va être signée prochainement.  
Les conventions de passage ont été pour la plupart signées lors du passage des propriétaires en mairie.  
Concernant la demande de subvention DETR, pas de suite pour l'instant.

### **DIVERS**

**Eclairage public du stade** : le changement des 4 mâts se fera comme suit :

Les 24 et 25 juin dépose des éclairages et mats existants

Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet réalisation des nouveaux massifs

Du 5 au 7 août pose des nouveaux mats et des nouveaux projecteurs.

**Eclairage public du village** : les travaux sont en cours et devraient être réceptionnés prochainement.

### **Réfection de murs**

- Travaux sur l'escalier reliant la Rue de la mère fine à l'Espace Boguz : à voir préalablement sur place par les élus.
- Réfection du mur de soutènement en pierre au lavoir du haut : les travaux sont achevés.
- Mur limitant la propriété de Mme Descamps : réfection à l'étude.

### **Climatisation des logements communaux « Les Jardins de la Vence »**

Les travaux sont en cours.

Les locataires seront informés par courrier que l'entretien de leur propre installation reste à leur charge.

### **Défense incendie Cabanon de chasse**

Procéder aux travaux de raccordement sur la conduite de la carrière.

### **Espace Pierre Fournier**

Une rencontre avec l'instructeur des documents d'urbanisme va pouvoir s'articuler avec la deuxième phase de l'étude CAUE.

La nouvelle mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE va commencer, reste à fixer les dates de réunions. Pour mémoire :

- Phase 1 : rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un programmiste /assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).
- Phase 2 : participation dans la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### **Réhabilitation ancienne école : archives**

Pour mémoire, un devis complémentaire de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) a été approuvé, basé sur un montant global de travaux (local archives et façades) estimé à 99 601,16 € HT.

### **Réfection toiture du Restaurant La Table de Roussas**

Toute la toiture étant à refaire avec travaux de désamiantage préalables, le devis de la Société ARC BOIS Alba la Romaine a été signé.

Pour le désamiantage, La Société A+ désamiantage est retenue dont l'offre s'élève à 7 553 € HT.

La date des travaux initialement prévue en octobre est à revoir en accord avec le repreneur du restaurant.

### **Espace Saint Germain**

La réflexion a évolué vers un panneau tactile extérieur afin de pouvoir y ajouter les actualités de l'association. Une 2<sup>ème</sup> borne est envisagée près de la mairie.

Sous réserve de précisions quant aux emplacements des bornes, le devis de Cap bureautique est retenu comme suit :

Livraison de 2 bornes : 2 000 € HT

Contrat de location : 200 € HT par an et par écran

Maintenance : 25 € HT par mois et par écran

Perçage des murs par le service technique.

**Réfection des calvaires et du porche du cimetière** : suite à donner

### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

- Approbation du Rapport annuel 2023 sur les Prix et la Qualité du Service (RPQS).
- Approbation du règlement du service assainissement.
- Instauration de tarifs forfaitaires selon les consommations annuelles d'eau moyennes de 2024 :

Consommation moyenne d'une personne seule : 55 m<sup>3</sup>

Consommation moyenne d'un couple : 110 m<sup>3</sup>

Consommation moyenne d'une famille (2 adultes et 1 enfant) : 130 m<sup>3</sup>

Consommation moyenne d'une famille (2 adultes et 2 enfants) : 150 m<sup>3</sup>

Consommation moyenne d'une famille (2 adultes et 3 enfants) : 170 m<sup>3</sup>

### **SITUATION DU SAE**

Le travail de réflexion pour un éventuel regroupement des communes de Réauville, Chantemerle les Grignan et Montjoyer se poursuit ainsi que l'étude de la demande de Malataverne.

Evolution de la réflexion du SAE :

L'assistance juridique d'un avocat a été sollicitée.

Un accompagnement par un bureau d'étude a été évoqué, éventuellement dans le cadre de la CCEPPG.

En ce qui concerne la commune de Roussas, une mise à jour des compteurs d'eau destinés à l'arrosage des espaces verts est effectuée.

L'ancien puit situé au point d'apport volontaire du pont de la Vence réhabilité servira à l'arrosage du stade.

### **SITUATION DE VALROUSSE**

Les travaux de la nouvelle construction sont presque terminés

Le déménagement des classes est prévu le 8 juillet avec appel à toutes les bonnes volontés.

La salle des associations est actuellement mise à disposition de l'école tous les matins pour accueillir la garde des enfants et la motricité étant précisé que la salle de motricité est en travaux jusqu'à fin juin 2024.

Un questionnaire a été distribué dans toutes les écoles pour évaluer le nombre d'enfants potentiellement concernés.

### **REAMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE VALROUSSE**

La suite des travaux va être reprise dès la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.

Le devis du SDED de 10 834,43 € HT pour la pose de 2 mats d'éclairage public supplémentaires (au niveau de la cantine et de la crèche) est approuvé.

La pose du panneau lumineux d'information sur cette zone est prévue début septembre.

## CCEPPG

Pour information, le transfert du campus connecté de Grillon vers le site de la communauté de commune a été validé.

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement et du projet de rapprochement des communes, la communauté de communes propose une aide à la faisabilité et à la création sur la base d'un marché à bons de commande. Une proposition de cahier des charges sera transmise aux communes.

## URBANISME

### **Signature d'un bail emphytéotique pour la réalisation d'une centrale éolienne de production d'électricité sur la Commune de Roussas**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une centrale éolienne de production d'électricité sur la Commune, conduit par la Société QENERGY France, pour la CEPE Claves, dont le siège est situé à Avignon.

En vue de cette implantation la CEPE Claves propose à la commune de signer un bail emphytéotique sur la base du modèle ci annexé sur les terrains suivants :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Commune	Département
A	272	Les Gravières	0 ha 22 a 51 ca	Roussas	Drôme
A	271	Les Gravières	0 ha 16 a 16 ca	Roussas	Drôme

Pour les besoins de la construction, de l'exploitation et le démantèlement de la centrale éolienne sur la commune de Roussas et, plus particulièrement, pour permettre le passage du matériel, des câbles et des équipements, la CEPE Claves envisage de passer sur les biens ci-dessus et de procéder aux travaux d'aménagements nécessaires.

#### Durée :

Le bail prend effet à compter de la fin du délai de 12 mois successifs après la constatation notariée de la réalisation des conditions suspensives et se termine le 8 février 2055.

Il est convenu un délai de 36 mois plein et successifs à compter de la signature des présentes pour que les conditions suspensives se réalisent.

#### Loyer :

La CEPE Claves est redevable d'une indemnité d'attente au profit du bailleur en considération du temps qui lui est accordé pour obtenir la réalisation des événements érigés en conditions suspensives.

Son montant correspond à 2 019,20 €.

Le loyer qui sera versé à la commune est de 35 880 € par an pour les éoliennes installées sur les terrains de la commune de Roussas.

Le loyer indiqué inclus l'indemnisation pour le bail et les constitutions de servitudes. Il a été revalorisé en prenant en compte l'indexation entre la signature de la promesse en mars 2020 et les dernières valeurs en date des indices.

Il est précisé que les frais de gardiennage de l'ONF de 12% sont intégrés dans le calcul du montant du loyer.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les clauses de ce bail.

Par ailleurs une réunion avec le président de la CCEPPG est prévue le 10 juillet 2024 pour débattre de la nouvelle répartition de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux).

#### Batteries de stockage (Les Gravières)

La Société Alpiq Energie France pour le compte de la CEPE Gravières sollicite l'installation d'une batterie de stockage sur 2 parcelles communales. Il propose de présenter la faisabilité de cette opération avant la réunion du conseil municipal de juillet.

## **HABITAT ZONES DE REVITALISATIONS RURALES ZRR**

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal dans l'attente de précisions sur la procédure à suivre.

## **COVED PROLONGATION DE LA DUREE D'EXPLOITATION DU SITE JUSQU'AU 31/12/24 FIXATION DU DROIT PROPORTIONNEL ET FIXE - REDEVANCE A BAIL 2024**

Pour mémoire le Groupe Paprec (COVED) est titulaire d'une convention d'occupation du domaine public de la commune de Roussas sur les parcelles A 34 et A 35 conclue pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021.

La durée d'exploitation du site a été prolongée du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023 par voie d'avenant. Les services de l'état ont ensuite autorisé une nouvelle prolongation de six mois jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

A la demande du Groupe Paprec (COVED) une nouvelle prolongation de six mois vient d'être autorisée jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour ce faire un avenant au bail doit être établi pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal avait donné un avis favorable par délibération n°2024-28 du 29 avril 2024 sur la poursuite de l'activité d'enfouissement sur le site de Roussas mais les conditions financières n'avaient pas été définies.

A ce jour il convient de délibérer sur la proposition du Groupe Paprec (COVED) qui vise à baisser le droit proportionnel versé jusqu'à présent à la commune de 3,89 € la tonne à 2,50 € la tonne.

**Vu** la baisse du droit proportionnel déjà accordée en 2021 pour le renouvellement de la convention ;

**Vu** l'arrêté préfectoral autorisant d'enfouir 96 000 tonnes de déchets non dangereux pour l'année 2024 et ce dans les mêmes conditions que le précédent avenant ;

**Considérant** que le nouvel avenant pour l'année 2024 est engagé sous les mêmes conditions exceptionnelles que la précédente prolongation sollicitée par le Groupe Paprec (COVED) et qu'il n'y a donc pas lieu à modification des conditions de redevance ;

**Considérant** que le Groupe Paprec (COVED) n'avait pas jugé nécessaire de demander une réduction complémentaire pour le premier semestre 2024 et que nous ne voyons pas de raison fondée d'accepter cette demande ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse cette baisse et décide de maintenir le prix de 3,89 € la tonne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

The image shows a blue ink signature of Christiane Robert over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' at the top and 'Drome' at the bottom, with a central emblem. A long, horizontal blue line is drawn across the seal and extends to the left.